Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 057-255704900-20240617-202419-DE

### REPUBLIQUE FRANÇAISE



Nombre de délégués en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

## SEANCE DU 17 JUIN 2024

A la suite d'une convocation du lundi 12 juin 2024, les membres du Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 17 juin 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

- ✓ Etaient présents : 29
  - Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Antoine FRANKE, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Philippe SCHUTZ, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.
  - Dont représenté par son suppléant

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA.

- ✓ Excusés ayant donné procuration : 6
  - Messieurs Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Etienne HOFFERT a donné procuration à Gérard THIEL, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.
- ✓ Excusés : 13
  - Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Mireille CINQUALBRE, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Pascal HELFENSTEIN, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Jean-Paul TINNES, Clément CHRISTIAN, Emmanuel THIRY, Serge STEBLER.
- ✓ Absents: 7
  - Madame, Messieurs Durkut CAN, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULLER, Roland GLODEN, Cathia HEIM, David SUCK.

### 04. FILIERES

OBJET: CONVENTION REP TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES 2023-2028 – SOUTIEN FINANCIER AUX DECHETERIES

Le Sydeme est compétent pour le transport et le traitement des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC).

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID: 057-255704900-20240617-202419-DE

Vu la délibération du 13 mars 2023 portant signature de la convention relative à la valorisation des TLC pour la période 2023/2028.

Considérant que la nouvelle convention prévoit un soutien financier aux déchèteries, déterminé forfaitairement comme suit par déchèterie :

- Forfait pour une déchèterie déjà équipée d'un ou de plusieurs contenants de collecte de TLC Usagés : 250 € par an
- Forfait versé une seule fois pour une nouvelle installation d'un (de) contenant(s) de collecte de TLC Usagés sur une déchèterie non équipée : 500€

Le Président propose de reverser intégralement le forfait de soutien des déchèteries à chaque intercommunalité d'appartenance.

Après avis favorable du Bureau et de la commission finances du 12 juin 2024 et après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical

# Délibère par :

35 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

### Décide

- ➤ D'autoriser le Président à émettre les titres annuels pour les recettes au titre du soutien financier aux déchèteries dans le cadre de la convention TLC 2023-2028,
- D'autoriser le Président à reverser intégralement le montant du soutien Déchèterie en fonction de la collectivité d'appartenance sur la période de ladite convention.

# La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à MORSBACH, le 17 juin 2024

Roland ROTH,

Présiden

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT Compte tenu de la publication de la délibération,

Et de la transmission en Sous-Préfecture le 05 juillet 2024